



INSTITUT NATIONAL
DE L'ORIGINE ET DE
LA QUALITÉ

« Poulet du Bourbonnais »

Avis de consultation publique

Lors de sa séance du 10 juin 2021, le comité national des appellations d'origine laitières, agroalimentaires et forestières de l'INAO a décidé la mise en consultation publique du projet d'aire géographique de la future appellation d'origine susmentionnée.

Cette aire géographique concerne 223 communes réparties sur le département de l'Allier. La liste des communes proposées est précisée ci-dessous :

Abrest, Agonges, Andelaroche, Aubigny, Aurouër, Autry-Issards, Avermes, Bagneux, Barberier, Barrais-Bussolles, Bayet, Beaune-d'Allier, Bellenaves, Bellerive-sur-Allier, Bert, Bessay-sur-Allier, Besson, Bézenet, Billezois, Billy, Biozat, Bizeneuille, Blomard, Bost, Boucé, Le Bouchaud, Bourbon-l'Archambault, Bransat, Bresnay, Bressolles, Le Breuil, Broût-Vernet, Brugheas, Buxières-les-Mines, Cesset, Chamblet, Chantelle, Chapeau, La Chapelle-aux-Chasses, Chappes, Chareil-Cintrat, Charmeil, Charmes, Charroux, Châtel-de-Neuvre, Châtelperron, Châtilhon, Chavenon, Chavroches, Chemilly, Chevagnes, Chezelle, Chézy, Chouvigny, Cindré, Cognat-Lyonne, Colombier, Commentry, Contigny, Cosne-d'Allier, Coulandon, Couleuvre, Couzon, Créchy, Cressanges, Creuzier-le-Neuf, Creuzier-le-Vieux, Cusset, Deneuille-lès-Chantelle, Deneuille-les-Mines, Deux-Chaises, Dompierre-sur-Besbre, Le Donjon, Doyet, Droiturier, Escurolles, Espinasse-Vozelle, Etroussat, La Ferté-Hauterive, Fleuriel, Fourilles, Franchesse, Gannat, Gennetines, Gipy, Gouise, Haut-Bocage, Hauterive, Hérisson, Hyds, Isserpent, Jaligny-sur-Besbre, Jenzat, Laféline, Lalizolle, Langy, Lapalisse, Lenax, Liernolles, Limoise, Loddes, Loriges, Louchy-Montfand, Louroux-Bourbonnais, Louroux-de-Beaune, Lurcy-Lévis, Lusigny, Magnet, Malicorne, Marcenat, Marigny, Le Mayet-d'Ecole, Mazerier, Meillard, Meillers, Mercy, Monestier, Monétay-sur-Allier, Monétay-sur-Loire, Montaigu-le-Blin, Montaiguët-en-Forez, Montbeugny, Montcombroux-les-Mines, Monteignet-sur-l'Andelot, Le Montet, Montilly, Montmarault, Montoldre, Montord, Montvicq, Moulins, Murat, Nades, Naves, Nérès-les-Bains, Neuilly-en-Donjon, Neuilly-le-Réal, Neure, Neuvy, Noyant-d'Allier, Paray-le-Frésil, Paray-sous-Briailles, Périgny, Le Pin, Poëzat, Pouzy-Mésangy, Rocles, Rongères, Saint-Angel, Saint-Aubin-le-Monial, Saint-Bonnet-de-Four, Saint-Bonnet-de-Rochefort, Saint-Christophe, Saint-Didier-en-Donjon, Saint-Didier-la-Forêt, Saint-Ennemond, Saint-Etienne-de-Vicq, Saint-Félix, Saint-Gérand-de-Vaux, Saint-Gérand-le-Puy, Saint-Germain-de-Salles, Saint-Germain-des-Fossés, Saint-Hilaire, Saint-Léon, Saint-Léopardin-d'Augy, Saint-Loup, Saint-Marcel-en-Murat, Saint-Menoux, Saint-Plaisir, Saint-Pont, Saint-Pourçain-sur-Besbre, Saint-Pourçain-sur-Sioule, Saint-Priest-en-Murat, Saint-Prix, Saint-Rémy-en-Rollat, Saint-Sornin, Saint-Voir, Saint-Yorre, Saligny-sur-Roudon, Sanssat, Saulcet, Saulzet, Sauvagny, Sazeret, Serbannes, Servilly, Seuillet, Sorbier, Souvigny, Target, Taxat-Senat, Le Theil, Theneuille, Thiel-sur-Acolin, Thionne, Tortezeais, Toulon-sur-Allier, Treban, Treteau, Trévol, Trézelles, Tronget, Ussel-d'Allier, Valignat, Varennes-sur-Allier, Varennes-sur-Tèche, Vaumas, Venas, Vendat, Verneix, Verneuil-en-Bourbonnais, Vernusse, Le Veudre, Vichy, Vicq, Vieure, Le Vilhain, Villebret, Villefranche-d'Allier, Villeneuve-sur-Allier, Voussac, Ygrande, Yzeure.

La consultation se déroulera du 13/07/2021 au 13/09/2021 inclus.

Pendant ce délai, et conformément à la Directive INAO-DIR-2015-03, toute personne physique ou morale ayant un intérêt légitime dans le dossier pourra formuler des réclamations auprès de l'INAO par courrier (*recommandé avec accusé de réception le cas échéant*) à l'adresse suivante :

INAO, DT Auvergne Limousin, Village d'entreprises, 14 avenue du Garric 15000 AURILLAC, ou par courriel à l'adresse suivante : INAO-AURILLAC@inao.gouv.fr.

Aucune réclamation ne sera prise en compte après le 13/09/2021, le cachet de la poste ou l'accusé de réception électronique faisant foi.

Le dossier complet est consultable dans le délai prévu ci-dessus **sur rendez-vous** au site INAO susnommé (tél. : 04.71.63.85.42) ainsi qu'au siège du groupement demandeur : Syndicat des Volailles Fermières d'Auvergne (SYVOFA), 78 rue de Paris 03200 VICHY (tél. : 04.70.97.64.42) aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux.